

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2018

Secrétaire de séance : Christiane ROUGET.

Absents excusés : Arnaud CHEREMETIEFF (pouvoir à Denis PUGIN), Julien BILLOD-LAILLET, Jean-Luc BORNE, Benoît CATTET, Didier LANGLOIS, Dominique PERRIER, Christine PUGIN.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 2 mars 2018 :

David BESANCON souligne que toutes ses remarques ne sont pas prises en compte lors de la rédaction des comptes-rendus et déplore le « caractère secret » des comptes-rendus.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 2 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

II – Urbanisme

A- Départs dossiers vers DDT

1) Permis de construire

SCI des Talents	Grande Rue	Aménagement de 3 logements	Avis favorable
PIQUARD Adrien	rue de Baru	Construction maison	Avis favorable
MICHELIN Emmanuel	18 rue du Chêne	Abri de jardin	Avis favorable
LANDRY Lionel	1 rue de la Gare	Auvent type abri	Avis favorable
PESEUX Alain	Ferme Pré la Petite	Hangar matériel	Avis favorable

2) Déclarations préalables

MIGNOT Arnaud	1 route de Bonnevaux	Modification toiture	Avis favorable
---------------	----------------------	----------------------	-----------------------

B- Retours dossiers de la DDT : Permis de construire

Alliance Construction 25	6 rue des Planches	Construction bâtiment industriel	Accordé
SCI des Talents	Grande Rue	Aménagement de 3 logements	Modif délai d'instruct°

C- Mobils homes

Suite à la présence de mobils homes non déclarés sur la commune, renseignement a été pris auprès des services juridiques du Conseil Départemental.

Ces installations étant non conformes à la réglementation et représentant un délit, la commission « Urbanisme » demande au maire de prendre les dispositions qui s'imposent, c'est à dire la rédaction d'un procès-verbal.

III – Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017

Présentation des comptes administratifs de l'année 2017 qui correspondent aux comptes de gestion fournis par le Trésorier.

ÉTALANS

Budget communal M14

	Dépenses	Recettes	Résultat final
Fonctionnement	1 367 135.01	2 114 633.85	747 498.84
Investissement	1 945 099.15	1 671 331.71	-273 767.44
Total	3 312 234.16	3 785 965.56	473 731.40 €

Forêt

	Dépenses	Recettes	Résultat final
Fonctionnement	61 052.99	130 761.77	69 708.78
Investissement	21 819.48	4 294.00	-17 525.48
Total	82 872.47	135 055.77	52 183.30 €

Assainissement M49

	Dépenses	Recettes	Résultat final
Fonctionnement	108 584.91	686 341.39	577 756.48
Investissement	1 850 676.38	1 465 178.78	-385 497.60
Total	1 959 261.29	2 151 520.17	192 258.88 €

→ Approbation des comptes de gestion :

- CG Principal : accepté par 23 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.
- CG Forêt : accepté par 23 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.
- CG Assainissement : accepté par 23 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

→ Hors la présence du Maire, les comptes administratifs sont approuvés comme suit :

- CA Principal : accepté par 22 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.
- CA Forêt : accepté par 22 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.
- CA Assainissement : accepté par 22 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

IV – Affectation des résultats – Vote des 3 taxes – Vote des budgets 2018

A – Affectation des résultats

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le déficit d'investissement (compte tenu des restes à réaliser), puis est affecté dans le compte 1068.

Le solde est inscrit dans le compte 002.

Proposition d'affectation pour le budget d'Étalans :

	Budget principal	Budget forêt	B. assainissement
Excédent/déficit d'investissement reporté (001)	-142 724.44 €	-7 341.48 €	451 036.60 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	273 767.44 € <i>D001 + RAR</i>	17 525.48 €	385 497.60 €
Excédent/déficit de fonctionnement reporté (002)	473 731.40 €	52 183.30 €	192 258.88 €

→ Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

B- Vote des 3 taxes

	2017			2018				
	bases imposition	taux	Produit	bases imposition	Taux	Produit	taux (+1%)	Produit
taxe d'habitation	1 398 225	17.11	239 236	1 453 000	17.11	248 608	17.28	251 078
taxe foncière (bâti)	1 147 255	12.38	142 030	1 291 000	12.38	159 826	12.50	161 375
taxe foncière (non bâti)	165 245	21.07	34 817	167 200	21.07	35 229	21.28	35 580
TOTAL			416 083			443 663		448 033

→ A l'unanimité, le Conseil municipal choisit une augmentation des taux de 1%.

C- Présentation des budgets 2018 :

Budget communal

Dépenses de fonctionnement	1 328 901.00 €	Recettes de fonctionnement	1 849 957.40 €
Dépenses d'investissement	3 924 163.44 €	Recettes d'investissement	3 924 163.44 €

→ Vote du budget communal : accepté par voix 20 « pour », 0 voix « contre » et 3 abstentions (David BESANCON, Jean-Claude BULLE et Christiane MOREL) justifiés par des choix d'investissement qui ne paraissent pas pertinents.

Budget assainissement

Dépenses de fonctionnement	337 225.00 €	Recettes de fonctionnement	367 608.88 €
Dépenses d'investissement	1 050 753.60 €	Recettes d'investissement	1 108 203.60 €

→ Vote du budget « assainissement » : accepté par 23 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

Budget forêt

Dépenses de fonctionnement	59 020.00 €	Recettes de fonctionnement	87 183.30 €
Dépenses d'investissement	30 525.48 €	Recettes d'investissement	30 525.48 €

→ Vote du budget « forêt » : accepté par 23 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

V – Aménagement de la traversée du village de Verrières du Grosbois : avenant

Objet de l'avenant :

- Remplacement des dalles en pierres naturelles par de l'enrobé coloré
- Ajout de la réfection de la rue de Trémolières
- Ajout d'une couche d'imprégnation sous les enrobés chaussée de la rue de Trémolières

Montant de l'avenant : 158.33 € HT.

	Marché initial HT	Avenant HT	Nouveau marché
Aménagement de la traversée du village de Verrières du Grosbois	76 514.75	+ 158.33	76 673.08 €

→ Décision du Conseil : accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI – Choix maître d'œuvre pour rénovation logement Verrières du Grosbois

Dans le cadre de la rénovation du logement de Verrières du Grosbois, il est proposé de faire appel à un maître d'œuvre.

Une consultation a donc été lancée à l'issue de laquelle 4 offres ont été réceptionnées.

Entreprises	Montant HT
Equipe LHOMMEE/SANCHEZ	18 342.00
KRUZIC	11 861.00
SOLIHA	11 600.00
CAP Constructions	7 300.00

→ Par 22 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention (Samuel PERRIN), le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise CAP Constructions.

VII – Choix maître d’œuvre pour aménagement du centre multi-accueil

Dans le cadre de l’aménagement du centre multi-accueil, il est proposé de faire appel à un maître d’œuvre.

La commission « Marché A Procédure Adaptée » présente les offres suivantes :

Entreprises	Montant HT	Classement
KRUZIC	46 699.12 €	2
TISSOT	52 400.00 €	8
SOLMON	49 600.00 €	7
RCA	54 000.00 €	6
BALLET	42 800.00 €	5
ARTEO	38 000.00 €	1
LHOMME-SANCHEZ	42 160.00 €	3
ARCHI CREO	48 600.00 €	4

La commission MAPA propose de retenir l’offre considérée comme économiquement et qualitativement la plus avantageuse, soit l’entreprise **ARTEO**. Le Conseil municipal suit le choix de la commission MAPA par 22 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention (Jean-Claude BULLE).

VIII – Choix de l’assurance dommage-ouvrage pour la rénovation de l’école

-Groupama : 11 263.96 € TTC

-SMABTP : 10 800.85 € TTC

➔ Par 21 voix « pour », 0 voix « contre » et 2 abstentions (Jean-Claude BULLE et Alain PESEUX), le Conseil municipal décide de retenir l’offre SMABTP.

IX – Dossiers de subvention terrains de sports et multisports : nouveaux plans de financement

-Equipements divers du terrain football d’honneur et création d’un terrain d’entraînement

Proposition plan du financement :

- Subvention DETR (Etat) :	83 563.00 € (35%)
- Subvention FAFA (Fédération Foot) :	38 723.00 € (16%)
- Subvention Conseil Départemental :	31 050.00 € (13%)
- Subvention CNDS (Centre Sport) :	37 665.00 € (16%)
- Fonds propres :	47 750.75 € (20%)
	<u>238 751.75 €</u>

-Terrain multisport

Proposition plan du financement :

- Subvention DETR (Etat) :	19 810.00 € (35%)
- Subvention CAF :	4 500.00 € (8%)
- Subvention CNDS (Centre Sport) :	20 970.00 € (37%)
- Fonds propres :	11 320.50 € (20%)
	<u>56 600.50 €</u>

➔ A l’unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accepte les nouveaux plans de financement.

X – Ticket de sortie du syndicat scolaire l’Hôpital du Grosbois/Charbonnières les Sapins

En date du 4 septembre 2015, le Conseil municipal de l’Hôpital du Grosbois a demandé la dissolution du Syndicat Scolaire auprès de Monsieur le Préfet ;

Le 16 juin 2016, le Conseil municipal de Charbonnières les Sapins a acté cette décision ;

Monsieur SETBON, secrétaire général de la Préfecture, a accepté et proposé, en lien avec les services de la DDFIP, la répartition des biens du Syndicat Scolaire le 19 juillet 2016 ;

Dans sa réunion de Conseil municipal du 2 décembre 2016, le Conseil municipal de l'Hôpital du Grosbois a acté être redevable de la somme de 77 502.90 € à la commune de Charbonnières les Sapins suite à cette dissolution ;

Le Maire, Jean-Marie ROUSSEL propose donc l'émission d'un titre pour la somme de 77 502.90 € à la commune de l'Hôpital du Grosbois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à émettre le titre.

XI – Travaux en cours

○ Chauffage Eglise : les arts sacrés ont émis un avis défavorable à l'installation d'un chauffage électrique. Selon eux, il serait préférable d'opter pour l'installation d'un chauffage à air pulsé pour une meilleure conservation du bâtiment.

Les membres du Conseil ayant visité l'Eglise de la Barêche équipée d'un chauffage électrique, s'étonnent et considèrent que le chauffage radian est un bon compromis compte tenu du faible taux d'occupation de l'Eglise.

○ Planning éclairage public : le remplacement des luminaires (dernière tranche) qui concerne nos 3 villages vient de démarrer. Les nouvelles lampes leds installées sont beaucoup moins énergivores que les précédentes, durent plus longtemps et sont munis de variateurs d'intensité permettant l'abaissement de la luminosité durant la nuit (de 23h à 6h) de 50% pour les rues principales, à 70% pour les rues secondaires. Marc Faivre regrette qu'il n'y ait plus de coupure d'éclairage totale durant la nuit à son sens plus respectueuse de l'environnement. Il est convenu de faire un bilan après une première année de fonctionnement.

XII – Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2018

-Présentation des ventes et produits de coupes des parcelles.

-Le Conseil municipal refuse l'escompte de 2% pour paiement comptant des lots de plus de 3000 €.

Montant des travaux forêt : Etalans : 9 781.30 € HT

Charbonnières les Sapins : 3 808.20 € HT

Verrières du Grosbois : 1 218.00 € HT

XIII - Questions diverses

➤ Ecole : semaine de 4 jours.

Compte-tenu des difficultés d'organisation et d'ajustements horaires, les services de la Région en charge des transports scolaires émettent un avis défavorable au retour à la semaine à 4 jours.

Plusieurs communes de la Communauté de Communes étant impactées, celles-ci ont adressé un courrier commun aux services de la Région afin de connaître les contraintes et rechercher les solutions

➤ Emploi d'été : 2 personnes ont déposé leur candidature. La candidature de Laurie TALLANDIER est retenue.

➤ Tirage au sort des jurés d'assises : les 3 personnes proposées sont Dominique LANDRY, Philippe BOURCET et Denis JOSSERAND.

➤ 5 mai : nettoyage des bourgs Etalans et Charbonnières les Sapins de 9h00 à 12h00.

➤ Cérémonie du 8 mai à 10h15 au monument aux morts.

➤ Prochaine réunion de Conseil municipal : 17 mai à 20h30.

➤ Levée de séance à 22h45.

Le Maire
Jean-Marie ROUSSEL

La secrétaire de séance
Christiane ROUGET